

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 25'000.- DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES FORCHES POUR RÉPONDRE À LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS**

Considérant,

- la construction future de cinq immeubles de logements au chemin des Forches, à Croix-de-Rozon, à savoir : 24 logements aux n° 213C à 213E de la route d'Annecy (parcelles 4726 et 4760) et 50 logements (parcelle 3294),
- l'obligation d'adapter le domaine public communal afin d'être en adéquation avec le développement du quartier,
- la nécessité de finaliser un dossier et des plans pour déposer une demande d'autorisation de construire qui permettra la réalisation de ces travaux d'aménagement,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**À l'unanimité, soit par 13 voix pour :**

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 25'000.- destiné à l'aménagement du chemin des Forches pour répondre à la construction de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 602.501.43.
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.43, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
5. En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 6200.331.43.

Bardonnex, le 14 mars 2017



Ginior RANA ZOLANA, Président